



BANQUE DU CANADA  
BANK OF CANADA



# Liaison anticontrafaçon

**Automne 2009**

## Dans ce numéro

### **Forum 2009 sur la contrefaçon**

Un événement annuel organisé par la Banque  
page 1

### **La Banque décerne un prix...**

Faits saillants sur le récipiendaire du prix  
page 3

### **Une première!**

Quinze banques centrales se rencontrent pour discuter de communication  
page 4

### **La préparation aux olympiques**

Le bureau régional de Vancouver bourdonne d'activité  
page 5

### **Le projet Cache-monnaie**

La police de Montréal lance un produit innovateur  
page 6

### **Résumé de peines**

R. c. Mihalkov  
Page 7

### **Matériel pour corps policiers et procureurs de la Couronne**

Page 8

## **Forum 2009 sur la contrefaçon... et la fraude à Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec)**

par Michel Lebeau, analyste senior,  
Bureau régional du Québec

*Forum sur la contrefaçon et la fraude.* Tel est le nouveau nom donné à cet événement annuel, organisé par la Banque du Canada, la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui en est à sa 5<sup>e</sup> année. L'an dernier, au moment du choix de cette nouvelle appellation, les membres du comité organisateur ne se doutaient pas à quel point les sujets qu'ils avaient programmés cette année cadreraient bien avec ceux dont font état les médias presque quotidiennement depuis plusieurs mois.

À moins de vivre en ermite ou sur une autre planète, il est difficile d'éviter les bulletins de nouvelles ou la une des journaux qui rapportent des histoires de fraudes à en faire dresser les cheveux sur la tête. On le constate, ces fraudes sont spectaculaires, non tant à cause de la couverture médiatique, mais souvent à cause de la valeur astronomique des montants en cause et des moyens utilisés par ces « bandits à cravates », pour reprendre une expression désormais consacrée, utilisée par Phuong Anh Ho Huu, représentante principale du Bureau régional du Québec de la Banque du Canada, dans son mot de bienvenue.

C'est sur ce thème très d'actualité que les conférenciers et conférencières ont livré leurs connaissances aux 140 participants, un auditoire composé essentiellement de policiers, de responsables de la prévention et d'enquêteurs dans les entreprises et les institutions financières. Le tout dans le cadre enchanteur du Château Saint-Antoine. Que demander de mieux?



La salle était comble avec un auditoire de 140 participants, composé de représentants des forces policières, des détaillants, des institutions financières et d'organismes gouvernementaux.

Est-ce que la multiplication des fraudes financières a un lien avec la situation économique de ces derniers mois? C'est difficile à dire. Ce qui est certain, c'est que, tout comme la lutte contre les crimes de contrefaçon et de fraude, un forum comme celui-ci ne pouvait s'organiser sans la collaboration et l'effort de plusieurs partenaires et intervenants.

Un forum avec des sujets d'intérêt, c'est bien, mais un forum avec des conférenciers intéressants, c'est mieux! Les experts que nous avons entendus tout au long de la journée ont été choisis pour leur expertise dans leur domaine respectif.

Plus précisément, Martine Warren, la « faussaire autorisée » de la Banque du Canada nous a informé des méthodes utilisées par la banque centrale pour choisir les éléments de sécurité qui rendent les billets plus difficiles à contrefaire. Nous avons appris que la science est (aussi) au service des concepteurs des billets de banque de la prochaine série. Du côté des billets américains, une représentante des services secrets américains nous a brièvement expliqué le rôle des services secrets américains au Canada en plus de nous présenter les principaux éléments de sécurité des billets verts.



Les membres du comité organisateur du Forum (de gauche à droite) : le sergent-superviseur Benoit Guénette (SQ), Michel Lebeau (Banque du Canada), le sergent André Bacon (GRC), l'agent Christian Émond (SPVM) et les membres seniors – Phuong Anh Ho Huu (Banque du Canada), le commandant Robert Quévillon (SPVM), l'inspecteur Michel Forget (SQ) et l'inspecteur Stéphane Bonin (GRC)

Les cartes de paiement n'étaient pas en reste : José de Sousa nous a expliqué le mandat des Partenaires des cartes de paiement et des prochaines étapes qui devraient faire reculer les fraudes dans ce domaine. Les cartes à puce ont commencé à « envahir » le marché. Souhaitons que les fraudes, qui dépassent le demi-milliard de dollars annuellement, diminueront dans un proche avenir.

S'agissant des pertes, saviez-vous que les pertes des commerces de détail liées aux fraudes se chiffrent à 2 millions de dollars par jour? Michel Mercier, président du Comité de protection des ressources du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) et directeur de la prévention des pertes de l'Association des marchands Canadian Tire, est venu nous exposer les défis auxquels font face les commerçants et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour mieux se protéger.

Une présentation éclatante de Luc Landry sur le blanchiment d'argent et les produits de la criminalité a captivé l'auditoire. On le sait, le blanchiment peut prendre plusieurs formes. Nous avons vu, photos à l'appui, que les billets de banque de petites coupures sont souvent des obstacles à la « normalisation » des profits illicites des organisations criminelles. Mais le blanchiment demeure toutefois un fléau difficile à combattre à cause des nombreuses législations qui ralentissent les enquêtes.

Le secteur des marchés financiers, plus que tout autre domaine, a été touché par les fraudes récemment. Germain Bénéard, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), est venu expliquer le rôle et la structure de cet organisme indépendant des services de police. Certains exemples de fraude nous ont également été présentés. Il va de soi que la sensibilisation du public aux exigences auxquelles doivent se conformer les conseillers financiers est essentielle pour prévenir ces fraudes, qui ont des conséquences désastreuses sur la vie des citoyens touchés.

L'ABC des fraudes hypothécaires vu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) nous a été expliqué par Mario Parent. Malgré la faible couverture que les médias en font, nous avons pu constater qu'il existe de nombreux dossiers de fraude au Canada. Ce sujet, tout à fait nouveau au programme, nous a fait découvrir les stratagèmes, parfois complexes, utilisés par les fraudeurs.

Après avoir entendu les tenants et aboutissants de ces différents phénomènes liés à des activités frauduleuses, nous avons écouté un exposé très complet et dynamique de Me Manon Lapointe, du Service des poursuites pénales du Canada, sur la situation juridique, au Québec, de l'ensemble des crimes économiques, principaux sujets des exposés de la journée.

Finalement, un agent du Federal Bureau of Investigation (FBI) est venu en personne nous expliquer comment les fraudes peuvent avoir un lien avec le terrorisme – comment les fraudeurs s'y prennent pour recueillir des fonds aux États-Unis pour les expédier à l'étranger pour le compte d'organisations terroristes.

La réduction importante de la contrefaçon des billets canadiens depuis 2004 ou l'implantation systématique de la carte à puce laisse entrevoir que les fraudeurs devront eux aussi s'adapter pour survivre, et nous savons qu'ils finissent toujours par s'adapter. Mais une chose est certaine : les efforts concertés de tous les intervenants auront invariablement pour effet de limiter leurs succès. Et le Forum sur la contrefaçon et la fraude contribue, à sa manière, à combattre les fraudes.

# Le Bureau national de lutte contre la contrefaçon, lauréat du prix d'excellence décerné par la Banque du Canada

par Marie Terrien, analyste senior,  
Banque du Canada, Ottawa

Il y a six ans, la Banque du Canada créait le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon afin de récompenser annuellement les corps policiers qui se seraient particulièrement illustrés par leur dévouement ou par une initiative particulière dans le domaine de la répression ou la prévention de la contrefaçon.

La Banque sait parfaitement que le temps des policiers est précieux. Et, même si la répression de la contrefaçon est primordiale à ses yeux, elle reconnaît que ce n'est qu'une des nombreuses responsabilités quotidiennes des agents de police.

Le prix décerné est destiné à rappeler au public que la confiance dans les billets de banque, tout comme la confiance qu'inspire le système financier dans son ensemble, est cruciale pour notre bien être économique. Il rappelle aussi que la répression de la contrefaçon forme un volet important de l'application de la loi. La contrefaçon est un délit grave qui est souvent associé à d'autres activités illégales impliquant des gangs ou des armes.

Depuis sa fondation, le prix a récompensé les membres de divers services policiers pour la qualité d'enquêtes qui ont mené au démantèlement d'opérations de contrefaçon d'envergure. Cette année, la Banque a choisi de saluer le travail remarquable d'un organisme spécialisé, qui œuvre généralement dans l'ombre mais qui remplit un rôle essentiel dans le combat mené en partenariat contre la contrefaçon. Le Bureau national de lutte contre la contrefaçon (BNLC) est le lauréat 2009 du Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon.

Peter Henschel, commissaire adjoint de la GRC et directeur des Services des sciences judiciaires et de l'identité, et Shawk Elias, gestionnaire du programme, ont accepté le prix au nom du BNLC. Le Bureau a été honoré en août lors d'une cérémonie qui s'est tenue à Charlottetown dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police.

Pourquoi ce lauréat? Parce que non seulement le BNLC rend un service insigne à notre institution en l'informant des menaces les plus actuelles dans le domaine de la contrefaçon, mais il contribue à recueillir des preuves qui permettront, à la longue, de découvrir, et, ultimement, de démanteler d'importants réseaux de faussaires.

Depuis près de cinquante ans, le BNLC fournit des services judiciaires et un soutien indispensables (et exceptionnels) aux forces policières du monde entier, en dépit des changements qu'il a connus au fil du temps. Les policiers ont appris à connaître et à apprécier le Bureau en raison de la qualité de son analyse d'expert, de ses conseils et de son appui. Le BNLC a aidé à mettre au jour certaines des plus vastes

opérations de contrefaçon au Canada, à améliorer les techniques d'enquête et à renforcer la confiance de la population dans la monnaie canadienne.

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'amélioration pour élargir sa mission et enrichir les services offerts à ses clients et partenaires, le Bureau œuvre à plusieurs projets et instruments qui facilitent le travail d'investigation et de répression de la contrefaçon, ainsi que la poursuite des faux monnayeurs devant la justice.

Ces nouvelles actions portent sur la conception et l'instauration de systèmes et de procédés nouveaux, mais prennent aussi la forme d'investissements technologiques tels que :

## Un nouveau système de classification

Cette grille de classification constitue un outil incontournable dans l'établissement d'une typologie (par constantes et tendances) des éléments de sécurité qui sont falsifiés. Les données obtenues sont ainsi une source précieuse de renseignements pour les policiers et aident la Banque du Canada à élaborer et planifier les améliorations qu'elle apportera aux coupures canadiennes.

## Système de suivi et de signalement des contrefaçons

Il est désormais plus facile d'analyser et de contrôler les faux dès leur détection grâce à un numéro de suivi unique qui permet aux corps policiers de dresser un portrait fidèle et complet de l'activité des faussaires.

Tout comme le Bureau, qui assure la prestation de services essentiels, la Banque du Canada demeure résolue à collaborer avec les services de police dans toutes les régions du pays. Cette coopération est très utile contre une activité criminelle de plus en plus perfectionnée et organisée.

La Banque du Canada adresse ses félicitations au Bureau national de lutte contre la contrefaçon pour sa contribution remarquable aux efforts d'investigation et de répression de la contrefaçon des billets et aux poursuites intentées contre les faux monnayeurs.



William Elliott, Commissaire de la GRC, Peter Henschel, commissaire adjoint de la GRC et directeur général des Services des sciences judiciaires et de l'identité, Shawk Elias, gestionnaire du programme, Gerry Gaetz, chef du département de la Monnaie à la Banque du Canada, Michael Duncan, Directeur adjoint, observation de la loi et Michael O'Brien, Directeur, Banque du Canada, IPÉ.

# Une première pour la communication sur les billets de banque

par Marie Terrien, analyste senior,  
Banque du Canada, Ottawa

Du 10 juin au 12 juin 2009, la Banque du Canada a été l'hôte d'un atelier consacré à la communication autour des billets de banque, qui a permis aux représentants des banques centrales invitées de faire part de leurs réussites et défis dans ce domaine et dans leurs relations avec les corps policiers.

La raison d'être de l'atelier était simple. Depuis des décennies, les banquiers centraux chargés de la monnaie fiduciaire dans leurs différents pays se réunissent pour parler de leur métier en s'en tenant essentiellement à la question de la recherche, de la conception, de la production et de la distribution des billets. Pour la première fois, la communication a été au cœur des discussions. Les avancées technologiques et la mondialisation apportent leur lot de défis et de possibilités inédites aux communicateurs des banques centrales. Il est dès lors apparu nécessaire d'évaluer comment ces facteurs et d'autres modifient leur travail.

Environ 25 délégués de 15 banques centrales ont participé à l'atelier. Outre le pays hôte étaient représentés l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Chili, l'Espagne, les États Unis, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, le Royaume Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.

Parmi les thèmes abordés, citons :

- les communications reliées au lancement d'un billet;
- la poursuite de la communication entre deux lancements;
- les médias traditionnels et les nouveaux médias;
- la communication avec les organismes judiciaires;
- la communication en temps de crise;
- l'évaluation.



Les participants de l'Atelier consacré aux communications sur les billets de banque

## **Les nouveaux défis en matière de communication sur les billets de banque**

Placée il y a quelques années dans une situation peu enviable du fait d'un afflux beaucoup plus important qu'escompté de fausses coupures, la Banque du Canada n'a cessé depuis de prendre les devants par des efforts variés de sensibilisation auprès de tous ses interlocuteurs. Des résultats remarquables furent obtenus grâce à notre collaboration avec les corps policiers et le Conseil canadien du commerce de détail, mais aussi avec bon nombre de commerçants et d'associations de détaillants, les institutions financières et même avec les écoles. Le ratio de billets contrefaits est en net recul depuis le niveau record de 2004.

Pour parvenir à pareils résultats, nous avons établi et entretenu des partenariats étroits avec les services de police. Nous étions d'ailleurs ravis de parler de nos relations avec le monde judiciaire (police, procureurs et tribunaux). C'est un champ dans lequel la Banque du Canada a acquis une bonne expertise en collaborant avec des policiers de tous les échelons, tant local que provincial et national.

Aujourd'hui, les banques centrales déploient des stratégies de communication qui couvrent la plupart des phases de la vie d'un billet. Qu'il s'agisse de la publicité par un large éventail de moyens médiatiques au moment de la mise en circulation, ou bien de la formation d'usagers ciblés tels que les agents de police, les détaillants et les caissiers de banque, ou encore de la planification de crise pour faire face à de fortes poussées de la contrefaçon, le programme de l'atelier touchait à tous ces aspects.

La retombée la plus significative aura été la création d'un groupe international de communicateurs en matière de billets de banque. Les membres de ce groupe continuent à s'échanger de l'information, et les représentants de la Banque du Canada ont déjà reçu des invitations pour assister à des séminaires à l'étranger. Les participants ont estimé que les objectifs de l'atelier étaient remplis. Tous espèrent grandement prendre part à la prochaine réunion des communicateurs.

# À Vancouver, on se prépare pour les Jeux

par Katie Robb, analyste senior  
Bureau régionale, Vancouver

Les Jeux olympiques d'hiver de 2010 auront lieu du 12 au 28 février prochain à Vancouver, en Colombie-Britannique. La ville bourdonne déjà d'activité, tout comme le Bureau régional de Vancouver de la Banque du Canada.

Vancouver se prépare à recevoir un très grand nombre de visiteurs. D'après les observations des services de police et d'autres organismes, une hausse de la contrefaçon est à prévoir pendant les Jeux, comme ce fut d'ailleurs le cas dans le passé. Le Bureau régional de Vancouver a donc décidé de prendre les devants dans le cadre de son plan de communication pour 2010 et de faire face à l'augmentation attendue des activités des faussaires en offrant de la formation visant à sensibiliser les intervenants de tout le Lower Mainland aux faux billets de banque. Plus particulièrement, le Bureau s'adressera aux détaillants, aux institutions financières et aux détachements de policiers qui serviront les visiteurs à Vancouver, notamment :

- à l'aéroport international de Vancouver;
- aux membres d'associations de zones d'amélioration commerciale, de la British Columbia Restaurant and Foodservices Association et de Tourism Vancouver;
- aux détachements de policiers déployés sur les sites olympiques;
- à tous les centres régionaux de distribution des billets de banque du Lower Mainland.

Le Bureau travaille en étroite collaboration avec le programme de sensibilisation à la fraude de 2010 de la Section des infractions commerciales de la Division E de la GRC à mettre en œuvre les activités d'information sur la monnaie de la Banque. Ensemble, le Bureau régional de Vancouver et la GRC ont communiqué avec un large éventail d'intervenants, resserrant les liens existants et en créant de nouveaux. À ce jour, le Bureau a offert plus de 200 séances de formation dans le cadre de son plan de communication pour 2010.

D'ici février 2010, le Bureau espère former des centaines, voire des milliers, de caissiers partout dans la province. La tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2010 a donné au Bureau une occasion extraordinaire de sensibiliser les divers intervenants et de mettre à exécution le programme de formation relatif à la monnaie de la Banque, tout en jetant les assises de partenariats solides en matière de dissuasion de la contrefaçon dont l'institution pourra tirer parti aujourd'hui et à l'avenir.



# Projet Cache-Monnaie, pour la protection de votre argent

Par *Phuong Anh Ho Huu*, représentante principale,  
Bureau régional du Québec

À Verdun, le 1er octobre dernier, à l'occasion de la Journée internationale des aînés, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a lancé le projet « Cache-monnaie », en partenariat avec la Fédération de l'âge d'or – Mouvement des Aînés du Québec (FADOQ) de la région de Montréal, Info-Crime Montréal, les pharmacies Jean-Coutu et la Banque du Canada.

Dans le cadre de ce lancement, l'arrondissement de Verdun s'est avéré un choix logique du fait que Verdun a reçu le titre de « Ville Amie des aînés ». Un outil simple pour une réponse adaptée aux besoins des aînés

Les derniers recensements au Québec révèlent que la province compte plus d'un million de personnes âgées de 65 ans ou plus et que plus du quart d'entre elles habitent la région de Montréal. Étant donné la hausse constante de cette tranche d'âge par rapport à l'ensemble de la population, la Section prévention – région Sud est arrivée, par l'intermédiaire du sergent Éric Kiss et de l'agent Laurent Dyke, à une solution avant-gardiste visant à sécuriser les aînés en leur offrant un outil de prévention adapté à leur réalité ainsi qu'à leurs besoins.

La solution, une pochette à compartiments permettant de transporter ses effets personnels en toute sécurité, offre aux personnes âgées un moyen facile et sécuritaire de protéger leur argent et leur permet surtout de ne pas devenir une cible facile pour les agresseurs et voleurs potentiels.



Le projet pilote a d'abord été présenté en 2007 aux personnes âgées du sud-ouest de Montréal, lors de mini-conférences données dans des résidences pour personnes âgées, au sujet des divers aspects de la sécurité. Le succès de cet outil de prévention a convaincu le SPVM de l'étendre en 2008 à l'ensemble des postes de quartier de l'Île de Montréal, en distribuant 16 000 cache-monnaie. La demande ayant rapidement dépassé



Lors du lancement du « cache-monnaie » (de gauche à droite) : Denis Brochet, assistant directeur, Service à la communauté – région Ouest du SPVM, Catherine Rudel-Tessier, coroner, André Drolet, président d'Info-Crime Montréal, Cécile Plourde, présidente de la FADOQ, région de Montréal, l'aînée des citoyens de la ville de Verdun, Denis Desroches, assistant directeur, Service à la communauté – région Sud du SPVM, Phuong Anh Ho Huu, représentante principale, Bureau régional de Montréal, Banque du Canada, le sergent Éric Kiss, conseiller, Section prévention – région Sud du SPVM, et Laurent Dyke, agent de concertation – région Sud, SPVM

l'offre, 23 000 cache-monnaie seront distribués en 2009 dans l'ensemble de l'Île. Une implantation provinciale pourrait être envisagée dans une phase ultérieure, selon les résultats obtenus à Montréal.

Selon les agents socio-communautaires du SPVM, les commentaires reçus quant au niveau d'utilisation et au degré de satisfaction du cache-monnaie montrent que celui-ci semble être apprécié par les personnes âgées.

Le Bureau régional du Québec de la Banque du Canada est fier de s'associer au SPVM et aux autres partenaires afin de les appuyer dans cette initiative extrêmement intéressante visant à protéger les personnes âgées et à les aider à protéger leur argent. Par ce projet commun, la Banque du Canada réitère son offre de collaboration afin d'accompagner les agents socio-communautaires dans leurs séminaires auprès des aînés.

Dans son allocution, Denis Desroches, assistant directeur, chef du Service à la communauté – région Sud du SPVM, a rappelé aux personnes âgées présentes dans l'auditoire : « Si tu es prêt à sacrifier un peu de sécurité pour te sentir en liberté, tu ne mérites ni l'une ni l'autre », remaniant ainsi la citation de Benjamin Franklin.



**R. c. Maria Mihalkov, [2009] O.J. no 624,  
Cour d'appel de l'Ontario, le 18 février 2009**

*par Manon Lapointe*

*Avocate-conseil*

*Service des poursuites pénales du Canada*

L'appelante a été déclarée coupable, le 21 décembre 2006, par le juge Grossi, de quatre chefs d'accusation de possession de monnaie contrefaite et d'instruments de fabrication de fausse monnaie. Elle a été acquittée de deux chefs d'accusation de fabrication de monnaie contrefaite, le juge de première instance ayant conclu que la Couronne n'avait pas réussi à prouver que l'appelante était partie aux activités de fabrication de monnaie contrefaite de son mari. Elle a été condamnée à une peine de 24 mois avec sursis.

Le mari de l'appelante fabriquait de faux billets de banque, à grande échelle, dans leur petit appartement. Le service de police a effectué une opération d'infiltration qui a éventuellement mené à l'arrestation du mari et à une fouille du domicile. Le service de police a trouvé de grandes quantités de monnaie contrefaite, du matériel servant à la fabrication de faux billets et des ordinateurs et autres appareils qui servaient à fabriquer de la monnaie contrefaite dans la résidence de l'appelante. Lors du procès, l'appelante a témoigné qu'elle s'est rendu compte des activités de contrefaçon de son mari à son retour d'une visite en Europe, environ six semaines avant la descente de police. Elle a dit avoir demandé à son mari de retirer le matériel de leur résidence, ce qu'il a refusé.

Pour conclure que la Couronne avait prouvé que l'appelante était en possession de la monnaie contrefaite et des divers articles et instruments servant à fabriquer de faux billets trouvés dans sa résidence, le juge de première instance s'est fondé sur le fait que l'appelante savait depuis au moins six semaines qu'il y avait des faux billets dans l'appartement, ainsi que du matériel de contrefaçon de la monnaie, mais qu'elle n'était pas allée habiter ailleurs, qu'elle n'avait jamais informé les autorités et qu'elle avait pris la fuite au moment de l'arrestation de son mari. En la condamnant, le juge de première instance a rejeté l'allégation de l'appelante selon laquelle elle était victime de l'oppression de son mari et n'avait pas vraiment le choix de rester ou non dans l'appartement malgré les activités criminelles en cours.

La majorité des juges de la Cour d'appel ont conclu que les inférences tirées de la preuve par le juge de première instance étaient raisonnables et que l'appel devait donc être rejeté. L'omission, par l'appelante, d'aviser les autorités constituait le comportement d'une personne qui s'accommodait de la présence des articles dans sa résidence, plutôt que celui d'une personne qui s'opposait vigoureusement à la présence continue des articles dans sa résidence. Aucune des inférences tirées par le juge de première instance n'avait mis en péril le droit au silence de l'appelante. Les juges majoritaires ont déclaré :

« 37 L'inférence tirée par le juge de première instance n'a rien à voir avec la question de savoir si l'appelante avait une quelconque obligation d'aviser les autorités, mais découle d'une détermination, fondée sur le bon sens et l'expérience humaine, de la façon dont on peut s'attendre à ce que les gens agissent et réagissent dans certaines circonstances. Le même raisonnement s'applique à l'inférence à tirer de la fuite de l'appelante lorsqu'elle a vu son mari en état d'arrestation devant l'appartement. Sa réaction, considérée dans le contexte du reste de la preuve, pourrait étayer une inférence selon laquelle l'appelante était criminellement complice d'au moins certaines des activités criminelles qui se déroulaient chez elle. »  
[Traduction]

Selon le juge dissident, le juge de première instance a commis une erreur de droit lorsqu'il a conclu que, même si elle continuait de vivre avec son mari, l'omission, par l'appelante, de communiquer avec le service de police signifiait qu'elle avait un certain contrôle sur le matériel de contrefaçon et les faux billets. En l'absence de suffisamment d'éléments de preuve de contrôle sur les articles prohibés, qui aurait constitué une possession de droit en vertu de l'alinéa 4(3)b) du Code criminel, le juge de première instance ne pouvait déclarer l'accusée coupable de possession.

# Matériel à l'intention des corps policiers et des procureurs de la Couronne

Nous nous permettons de vous rappeler que la Banque du Canada offre gratuitement du matériel et des services aux membres des corps policiers et aux procureurs de la Couronne pour les appuyer dans leurs efforts de dissuasion, de formation et de sensibilisation de la contrefaçon. Nos outils d'information peuvent servir aux fins suivantes.

## → Informer les policiers

Notre livret-guide, nos ressources juridiques pour les enquêtes et les poursuites et notre DVD notamment, décrivent les éléments de sécurité des billets de banque, présentent les conseils donnés au public et aux entreprises sur les mesures à prendre à l'égard des billets suspects, et fournissent des renseignements généraux sur la nature de la contrefaçon au Canada.

## → Appuyer les activités de sensibilisation au sein de la communauté

Bon nombre de nos documents imprimés et outils multimédias sont utiles dans le cadre de séances d'information communautaires. Ils peuvent également être mis à la disposition du public dans les services de police, car les citoyens et les entreprises s'adressent souvent à ces derniers pour obtenir de l'information sur les billets de banque et la contrefaçon.

## → Offrir des ressources juridiques aux procureurs de la Couronne

La trousse d'information à l'intention des procureurs de la Couronne comprend des outils pour aider ceux-ci à étayer les dossiers qu'ils doivent présenter au tribunal. Nous pouvons leur fournir des ressources relatives aux procès et à la détermination de la peine ainsi que des précédents en matière de détermination de la peine.

## → Aider à retirer les faux billets de la circulation

Le formulaire de remise de billets contrefaits permet aux services de police de collaborer avec les Canadiens pour transmettre les faux billets au laboratoire de la GRC et appuyer celle-ci dans ses enquêtes sur les activités de contrefaçon.

Pour commander ou télécharger du matériel, communiquez avec nous :

- 1 888 513-8212
- [education@banqueducanada.ca](mailto:education@banqueducanada.ca)
- [banqueducanada.ca/fr/billets](http://banqueducanada.ca/fr/billets)

+ + + + + + + + + + + + + + +

***Vous avez des nouvelles?***

***Vous aimeriez soumettre un article pour la livraison du prochain numéro du bulletin Liaison anticontrefaçon?***

***Communiquez par courriel à l'adresse [mterrien@banqueducanada.ca](mailto:mterrien@banqueducanada.ca)***